



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 13 FÉVRIER 2016 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



VILLE DE / TOWN OF

**BARKMERE**

<b>Étaient présents :</b>	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Tim Kalil Marc Fredette Chantal Raymond Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
<b>Absence :</b>	Le conseiller	Bruce MacNab

**1. Résolution 2016-011- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 9 janvier 2016

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Abrogation de la résolution 2015-095 Règlement 233 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000 \$
- 4.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt

**5. Urbanisme**

- 5.1 Annonce du résultat de demande de participation à un référendum Règlement 235
- 5.2 Résolution – Dispense de lecture du règlement 235
- 5.3 Résolution – Adoption du règlement 235 modifiant le règlement de zonage 201

**6. Infrastructure**

- 6.1 Résolution – Engagement de Groupe Laurence pour le barrage

**7. Environnement**

- 7.1 Résolution – Appui à la coalition pour une navigation responsable et durable

**8. Communications**

- 8.1 Avis de motion – Projet d'un règlement portant sur le bulletin municipal
- 8.2 Résolution – Octroi d'un contrat pour services professionnels – Mise à jour du Site Internet de la Ville

**9. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 9.1 Rapport du maire

**10. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Résolution – 2016-012 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2016**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2016 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

Le Maire annonce à l'assemblée le décès de M. Yvon Dion et demande de respecter une minute de silence à sa mémoire. Après un long combat contre le cancer, M. Dion est décédé le 12 février dernier. Il a été Inspecteur municipal et superviseur des installations pour la ville de Barkmere pendant dix-sept ans. C'est une grande perte pour la communauté et nous offrons nos sincères condoléances à sa famille.

### **3.2 Correspondances**

Aucune correspondance.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant sur place.

### **3.4 Suivis de la dernière séance**

Le Maire nous informe d'une offre reçue de la municipalité d'Huberdeau concernant le camp de jour 2016. Cette dernière sera analysée par les membres du conseil et une décision sera communiquée au prochain conseil.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h04.

Monsieur Kevin O'Shaughnessy : suite aux vols et au vandalisme survenu dans les dernières semaines sur le chemin des Jésuites, il demande au conseil pourquoi le système de caméra de surveillance n'est pas fonctionnel.

Nous expliquons que 2 caméras sur quatre sont fonctionnelles et que ce système est vieux. Nous souhaitons acquérir et installer un nouveau système avec la construction du nouvel Hôtel de ville et du Centre communautaire.

Fin de la période de questions: 10h09.



## 4. Finances et Administration

### 4.1 Rapport du directeur général

Tel qu'annoncé lors du conseil du 9 janvier dernier, nous avons lancé l'appel d'offres pour la construction de Hôtel de Ville et Centre Communautaire le 20 janvier. L'ouverture des soumissions se fera le 19 février à 13h31.

Nous avons émis 2 permis de construction, aucun certificat d'autorisation, aucune demande de PIIA et de lotissement ne nous fut demandée. Nous n'avons reçu aucune confirmation de pompage septique et aucune mutation.

### 4.2 Résolution 2016-013 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-445	Bell	\$152,84	2016-01-12	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
EFP-454		\$1 382,26	2016-01-13	Paie pour période finissant 2016-01-10	Pay for period ending 2016-01-10
EFP-455		\$1 840,95	2016-01-13	Paie pour période finissant 2016-01-10	Pay for period ending 2016-01-10
EFP-449	Revenu Canada	\$4 581,77	2016-01-15	Retenues à la source féd. Oct. à decembre 2015	Federal payroll remittances Oct. to December 2015
EFP-450	Revenu Québec	\$9 642,84	2016-01-15	Retenues à la source Prov. Oct. à decembre 2015	Provincial payroll remittances Oct. to December 2015
EFP-451	Hydro-Québec	\$263,37	2016-01-18	Électricité 182 ch. Barkmere	Electricity 182 Barkmere road
EFP-452	Hydro-Québec	\$268,93	2016-01-18	Électricité 182 ch. Barkmere	Electricity 182 Barkmere road
EFP-453	Hydro-Québec	\$33,38	2016-01-19	Électricité - débarcadère	Electricity - Landing
EFP-456	Hydro-Québec	\$369,29	2016-01-26	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-458		\$1 840,95	2016-01-27	Paie pour période finissant 2016-01-24	Pay for period ending 2016-01-24
EFP-459		\$1 382,25	2016-01-27	Paie pour période finissant 2016-01-24	Pay for period ending 2016-01-24
EFP-457	Mastercard	\$39,53	2016-02-05	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
EFP-460	Bell	\$152,28	2016-02-12	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
EFP-461		\$1 840,95	2016-02-10	Paie pour période finissant 2016-02-07	Pay for period ending 2016-02-07
EFP-462		\$1 382,25	2016-02-10	Paie pour période finissant 2016-02-07	Pay for period ending 2016-02-07
		\$25 173,84		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
3994	Annulé				
3995	Steve Deschene	\$265,20	2016-02-13	Compte de dépenses	Expense account
3996	Dave Williams Roy	\$401,13	2016-02-13	Compte de dépenses	Expense account
3997	Michael Jake Chadwick	\$508,71	2016-02-13	Compte de dépenses	Expense account
3998	Équipement Moore Ltée	\$879,56	2016-02-13	Location Hôtel de ville temporaire	Temporary rental of a Town Hall
3999	Monique Bibeau	\$900,00	2016-02-13	Tenu de livre	Accounting
4000	Alissa Meurs	\$100,00	2016-02-13	Ménage	Cleaning
4002	Imprimerie Léonard	\$187,87	2016-02-13	Papeterie	Stationery
4003	Tremblay Savoie Lapiere	\$1 376,54	2016-02-13	Frais d'avocat	Lawyer fees
4004	DWB Consultants	\$747,34	2016-02-13	Planification nouvelle hôtel de ville	New City town hall planification
4005	Energies Sonic RN s.e.c.	\$464,21	2016-02-13	Huile à chauffage	Heating oil
4006	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$1 124,46	2016-02-13	Avis public	Public notice
4007	MRC des Laurentides	\$14 046,13	2016-02-13	Achat de nouveaux conteneurs	Purchase of new containers
4008	Apur	\$5 044,81	2016-02-13	Assistance professionnelle en urbanisme	Professional urbanism assistance
4009	Gilbert Miller & fils Ltée	\$3 592,97	2016-02-13	Déneigement 2016 1er versement	Snow removal 2016 1st installment
4010	Yelle solutions	\$543,27	2016-02-13	Site Web	Web site
	TOTAL	\$55 356,04			

## **ADOPTÉE**

### **4.3 Résolution 2016-014 – Abrogation de la résolution 2015-095 Règlement 233 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 135 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit refaire un nouveau processus de règlement d'emprunt et ce, pour se conformer aux règles édictées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire(MAMROT) afin d'obtenir la subvention pour la construction de l'Hôtel de ville et du centre communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la résolution 2015-095 et que le règlement 233 soit abrogée.

## **ADOPTÉE**



#### **4.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt**

Un avis de motion est donné par le conseiller Marc Fredette, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour la construction de L'hôtel de Ville et de la salle communautaire de la Ville de Barkmere.

### **5. Urbanisme**

#### **5.1 Annonce du résultat de demande de participation à un référendum Règlement 235**

La Ville a publié un avis public le 20 janvier dernier concernant une demande de participation à un référendum en fonction d'un second projet de règlement numéro 235, la Ville n'a reçu aucune signature. Cela signifie que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **5.2 Résolution 2016-015 – Dispense de lecture du règlement 235**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement numéro 235 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le règlement numéro 235 et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du règlement numéro 235 modifiant le règlement de zonage numéro 201.

### **ADOPTÉE**

#### **5.3 Résolution 2016-016 – Adoption du règlement 235 modifiant le règlement de zonage 201**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement modifie certaines normes afin d'apporter des ajustements là où la réglementation empêchait certaines propriétés à ériger des remises et des abris pour bois de chauffage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement modifie certaines normes à l'égard des dimensions des quais et à l'égard de l'apparence des abris à bateau de manière à assurer une intégration avec le bâtiment principal et assurer des proportions en harmonie avec le cadre bâti existant de Barkmere ainsi qu'avec les bonnes pratiques établies par le Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques tout en allégeant les normes d'implantation de ces éléments afin de les autoriser pour des propriétés où il était impossible d'en ériger;



**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 septembre 2015

**CONSIDÉRANT QU'** un premier projet de ce règlement a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 12 décembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 janvier 2016 à 9H00 et que des copies du projet de règlement 235 étaient disponibles pour consultation;

**CONSIDÉRANT QU'** un second projet de ce règlement a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 9 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le second projet modifié de règlement 235 modifiant le Règlement de zonage 201.

### ADOPTÉE

## 6. Infrastructure

### 6.1 Résolution 2016-017 – Octroi d'un contrat pour la validation de l'étude hydraulique et du niveau de conséquences en cas de rupture du barrage au Lac des Écorces

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere est propriétaire du barrage du Lac des Écorces et qu'en conséquence, elle doit entretenir et assurer la pérennité du barrage en conformité de la *Loi sur la sécurité des barrages* (R.L.R.Q. c. S-3.1.01) et la *Loi sur le régime des eaux* (R.L.R.Q. c. R-13);

**CONSIDÉRANT QUE** le barrage fut réparé et consolidé en urgence en novembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière étape avant la reclassification du barrage est de revoir la validation de l'étude hydraulique et du niveau de conséquences en cas de rupture du barrage ;

**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la firme Équipe Laurence de Piedmont soit engagée pour la validation de l'étude hydraulique et du niveau de conséquences en cas de rupture du barrage au Lac des Écorces tel que décrit dans l'offre de services 86.00.02B aux points 1.0 et 3.0 ;

**QUE** le montant du contrat soit d'un maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** les sommes soient prises dans le surplus affecté de la Ville pour la réfection du barrage.

### ADOPTÉE



## 7. Environnement

### 7.1 Résolution 2016-018 – Appui à la coalition pour une navigation responsable et durable

**CONSIDÉRANT** la présence de plus en plus nombreuse sur les lacs, d'embarcations à moteur de type wakeboard et autres destinées à produire des vagues surdimensionnées;

**CONSIDÉRANT QUE** les vagues produites par ces embarcations endommagent les rives, les quais, les embarcations amarrées et les habitats fauniques;

**CONSIDÉRANT QUE** les vagues surdimensionnées contribuent au brassage des sédiments et remettent en suspension le phosphore trappé dans lesdits sédiments et entraînent ainsi la prolifération de plantes aquatiques, y compris les algues bleues (cyanobactéries) et la production d'une eau trouble;

**CONSIDÉRANT QUE** la législation actuelle ne permet pas de répondre adéquatement aux préoccupations des résidents et usagers des lacs ayant trait aux questions environnementales et celles concernant l'harmonisation des différentes activités nautiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la législation fédérale qui encadre les pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance sur les lacs de villégiature soit la Loi sur la marine marchande du Canada, vise la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation et n'intègre pas les aspects environnementaux et la qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales sont les mieux placées pour faire la gestion des usages sur les plans d'eau de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition pour une navigation responsable et durable a entrepris une démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives afin d'imposer, à l'échelle nationale, des restrictions applicables à certains types d'embarcations motorisées et aux pétroliers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Barkmere soutient la Coalition pour une navigation responsable et durable dans sa démarche visant à développer et soumettre des propositions législatives tenant compte des impacts environnementaux et sociaux de certaines embarcations motorisées;

**ET**

**QUE** le conseil de la Ville de Barkmere soutient la MRC des Laurentides dans ces démarches d'appui à la coalition auprès des différentes instances gouvernementales, intervenants et associations afin de convaincre le gouvernement du Québec de poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Canada afin de moderniser le cadre législatif pour tenir compte des enjeux socio-environnementaux liés aux pratiques nautiques et à la navigation de plaisance ou encore de déléguer certains pouvoirs réglementaires aux municipalités locales afin qu'elles puissent mettre en place des mesures d'encadrement des activités nautiques adaptées à leurs réalités locales.

**ADOPTÉE**



## 8. Communication

### 8.1 Avis de motion – Projet d'un règlement portant sur le bulletin municipal

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Raymond, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'un projet de règlement portant sur le Bulletin Municipal de la Ville de Barkmere.

### 8.2 Résolution 2016-019 – Octroi d'un contrat pour services professionnels – Mise à jour du Site Internet de la Ville

**CONSIDÉRANT QUE** le site Internet de la Ville est boiteux et difficile d'utilisation pour son entretien et sa modification, pour la publication de documents et que son aspect visuel aurait avantage à être refait;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut procéder à la refonte de son site internet ;

**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville retienne les services de Monsieur Léo Clipet pour la refonte de son site internet.

**ET**

**QUE** le montant du contrat soit d'un maximum de 950 \$ plus les taxes applicables ;

**ADOPTÉE**

## 9. M.R.C. et affaires gouvernementales

### 9.1 Rapport du maire

Le Maire fut renommé au conseil d'administration de l'organisme Fibre internet Laurentides (**FILAU**). **FILAU** est un organisme à but non lucratif créé par la MRC des Laurentides en 2006. Son mandat est de rendre disponible l'accès à l'Internet Haute Vitesse dans les secteurs du territoire non desservis. Sa mission est de contribuer au développement économique du territoire en permettant via le service électronique de s'informer, de s'éduquer, de travailler et d'accéder aux diverses prestations de services disponibles. Le Maire fera tout en son pouvoir pour accélérer le rythme d'implantation du service internet pour la ville de Barkmere et la municipalité de Montcalm.

Le conseil des maires de la MRC a entériné une résolution d'appui pour la fermeture du chemin forestier au nord de notre territoire et de Montcalm sous la ligne d'Hydro-Québec afin de bloquer l'accès aux véhicules récréatifs qui endommagent l'environnement.



## 10. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 mars 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### 10.1 Résolution 2016-020 – Levée de la séance

Il est 10h28

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Tim Kalil et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorier.

